



Démarches et déclarations pour l'organisation de manifestations à caractère particulier

Avant la manifestation		
TYPE DE DÉMARCHE – QUOI	OÙ – AUPRÈS DE QUEL SERVICE	DANS QUELS DÉLAIS
Autorisation d'organisation de manifestation tout type : spectacle, kermesse, loto, brocante...	Mairie du lieu de la manifestation	1 mois 1 an pour une manifestation devant accueillir + de 1 500 personnes (+ prévoir SSIAP*) Dispositif prévisionnel de secours pour + de 1500
Autorisation d'organisation de manifestation sur le domaine public	Mairie du lieu de la manifestation	6 semaines à 5 mois selon l'ampleur – se renseigner auprès des services concernés
Autorisation débit de boisson	Mairie du lieu de la manifestation	15 jours
Demande de mise à disposition de salle	Mairie du lieu de la manifestation	Selon les mairies et locaux disponibles
Demande d'autorisation d'implanter des panneaux	Mairie du lieu de la manifestation	Demander à la mairie
Demande d'autorisation de sonorisation	Mairie du lieu de la manifestation	1 mois
Demande d'autorisation d'utilisation de la voie publique Compétition sportive	Sous-préfecture / préfecture si routes départementales) Préfecture	1 mois
Demande d'autorisation d'implanter un chapiteau pour accueil de + de 300 personnes	Sous-préfecture / préfecture	3 mois
Demande d'autorisation de loterie	Sous-préfecture / préfecture	1 mois
Demande d'autorisation vide-grenier	Mairie - Sous-préfecture / préfecture	LRAR* Mairie 15 jours mini - 3 mois sous-préfecture ou préfecture
Si besoin : demande de passage de ronde	Gendarmerie – commissariat de police	1 mois minimum
Si diffusion musicale	SACEM	15 jours minimum
Si embauche d'artistes ou techniciens	GUSO	DPAE* minimum la veille
Après la manifestation		
Compte - bilan		1 mois
Paiement SACEM		1 mois

*SSIAP = Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

*LRAR = Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

*DPAE = Déclaration Préalable à l'Embauche



WWW.RESAM.NET